Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220602-D2022_86-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 2 juin 2022)

Date de convocation : 13 mai 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 2 juin 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes CANDAU, TOULOU et M. AUSSANT, ESQUER, REGNIER, CARREY, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : M. AUSSANT à Mme MOURTEROT
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. REGNIER à Mme POUEYMIROU-BOUCHET
M. CARREY à M. CARRERE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON
M. SANZ à M. DESSEIN

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : CULTURE - ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ – tranche 3

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la septième année l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire.
Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2022 dans le cadre de l'Été Ossalois :

- Association TLM ..... 100 €
- Association Réso ..... 110 €
- Association Trad à l'ail ..... 350 €
- Association Casalot ..... 500 €
- Association Bains de Secours, Patrimoine Vivant ..... 650 €
- Théâtre des Loges ..... 800 €
- Association Los Auzelets ..... 900 €
- Association Festival Up 64 ..... 1 000 €
- Association Olalabre ..... 1 000 €
- Association La Prairie des Possibles ..... 1 000 €
- Association TramE ..... 1 000 €
- Association Refuge poétique ..... 1 000 €
- Association Inn Ossau ..... 1 100 €
- Association Alandar ..... 1 300 €
- Association Foyer Rural de Rébénacq ..... 1 500 €
- Association Ciné Quoi None ..... 1 700 €
- Robert Records ..... 1 750 €
- Association Ecrire la nature ..... 2 000 €
- Association Iles et Ailes ..... 3 000 €
- Association Amis de l'Orgue Historique ..... 3 300 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220602-D2022_86-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus ;

- PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON